

# **COMPTE-RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre, le conseil municipal d'AUZITS s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît OLIVIÉ, Maire.

Date de la convocation : 09/12/2022

Présents : ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIÉ Serge, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, SANCHEZ Nathalie, VIDAL Sylvie

Absent excusé jusqu'à 18h30 : TEULIER Sylvain

Secrétaire de séance : CASANOVA Adeline

Le compte-rendu de la séance en date du 2 novembre 2022 est approuvé à 11 voix Pour.

### **RAJOUT DE DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire propose le rajout de deux délibérations :

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021. Rajout voté à 11 voix Pour.
- Approbation du projet de création d'un terrain multisports et demande de subventions. Rajout voté à 11 voix Pour.

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Fixation des indemnités de Mme ROZIERES, première adjointe (annule et remplace)**

Le contrôle de légalité exercé par la préfecture a rejeté la délibération 2022.44 du 30 août 2022. De ce fait, le conseil délibère à nouveau sur la base des éléments transmis par l'autorité et fixe la prise d'effet de ces indemnités au 6 septembre 2022.

**La délibération est approuvée à 10 voix pour. Madame ROZIERES est sortie de la salle pour la présentation et le vote de la délibération.**

#### **2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable – exercice 2021**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a transmis au conseil le rapport de 2021 pour la commune d'Auzits.

**La délibération est approuvée à 11 voix pour.**

**Arrivée de Sylvain TEULIER à 18h30, le conseil est complet.**

### **3. Régularisation amortissements compte 21531**

Le Service de Gestion comptable de Decazeville relève une utilisation du compte 21531 (réseau d'adduction d'eau) faite à tort, la commune ayant transféré la compétence "eau potable" au SMAEP de Montbazens. C'est le compte 2041512 qui aurait dû être utilisé.

Pour régulariser la situation, le Comptable Public demande au conseil l'autorisation d'effectuer les corrections sur les exercices 2013, 2016, 2017 et 2021, sans impact sur le budget 2022.

**La délibération est approuvée à 12 voix pour.**

### **4. Décision modificative n°3**

Comme pour la délibération précédente, une régularisation des comptes 21531 et 2041512 doit être effectuée pour l'année 2022. L'exercice 2022 étant encore ouvert, le conseil doit autoriser les transferts entre les comptes par le biais d'une décision modificative.

**La décision modificative est approuvée à 12 voix pour.**

### **5. Indemnités élections présidentielles et législatives 2022**

L'Etat reverse à chaque commune, en fonction du nombre d'inscrits sur les listes électorales et du nombre de bureaux de vote, une indemnité pour compenser les frais engagés pour la préparation et la tenue d'élections.

La commune d'Auzits a l'habitude de reverser cette somme au secrétaire de mairie en poste durant cette période. Cette année, la secrétaire principale, Marielle Pons Costes étant absente, c'est son remplaçant, Mathieu BOIVIN qui a participé aux élections présidentielles et législatives.

Le maire propose de lui reverser cette indemnité d'un montant de 632.44€.

**La délibération est approuvée à 12 voix pour.**

### **6. Mise à disposition du terrain multisports – approbation convention - type**

Afin d'obtenir des subventions de l'Etat pour la construction d'un terrain multisport, la commune doit constituer un dossier regroupant plusieurs pièces justificatives, notamment un exemple de convention qu'elle utilisera lors des futures occupations.

Pour pouvoir mettre en place ces conventions, le conseil doit valider un modèle « type » et autoriser M. le Maire à signer ces conventions pour chaque utilisation.

**La délibération est approuvée à 12 voix pour.**

### **7. Vente de parcelles et acquisition par la commune au lieudit L'Hôpital**

Lors du conseil du 22 septembre 2022, le conseil avait sélectionné l'offre la mieux disant pour la vente par la commune d'une partie des parcelles n°A353, A354, A1024 au lieudit l'Hôpital. C'est l'offre de Monsieur FRANCES qui avait été choisie pour un prix d'acquisition de 30 000€.

Cette proposition prévoyait également qu'il cède à la commune une partie de la parcelle n°A1345 : après négociations avec M. le Maire, M. FRANCES a revu le prix de celle-ci à la baisse pour un montant convenu à 1 500€.

**La délibération est approuvée à 11 voix pour et 1 voix contre.**

## 8. Approbation du projet de création d'un terrain multisports et demande de subventions

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune d'AUZITS souhaite lancer un projet de création d'un terrain multisports (appelé aussi city park) sur une parcelle attenante au stade de football communal.

Afin de demander des subventions à l'Agence nationale du sport et au Département de l'Aveyron, le conseil doit approuver le plan de financement ci-après :

	Montant des travaux HT	Taux de subvention visée	Montant de l'aide visée HT
Conseil départemental	68 078.70€	25%	17 019.67€
Agence nationale du sport		55%	37 443.29€
Autofinancement		20%	13 615.74€

**La délibération est approuvée à 12 voix pour.**

## 9. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021

Sur le même principe que la délibération précédente sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, le conseil municipal doit approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'année 2021.

Au vu des informations présentées dans ce rapport, le conseil se félicite d'avoir entrepris les travaux de rénovation de la station d'épuration d'Auzits.

**La délibération est approuvée à 12 voix pour.**

## **SUJET ABORDÉS**

### **Projet City Park :**

Après avoir voté les deux délibérations concernant le terrain multisport, Monsieur le Maire revient sur le devis de l'entreprise HUSSON.

La commission en charge du projet témoigne de l'avancée du dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat. La commission prévoit de se réunir début janvier pour pouvoir envoyer le dossier complet au 15 janvier.

### **Travaux à l'église d'Auzits**

Ils sont bien avancés. Une partie de toiture a dû être intégralement reprise (y compris charpente) à cause de sa pente insuffisante, incompatible avec l'ardoise de couverture.

Le couvreur prévoit de terminer avant fin décembre.

### **Travaux Plateau d'Hymes**

Le génie-civil avance à grands pas : aménagement du cheminement piétons à l'entrée du village, remodelage de la place et fouilles pour déplacement du mur de soutènement.

Après la « trêve » de fin d'année, il s'agira d'adapter le réseau pluvial, reconstruire le mur, créer les écluses sur la RD22 et implanter les aménagements paysagers.

### **Travaux Rulhe :**

Préalablement aux aménagements de surface de la RD 87 en traverse, la commune a fait réaliser un contrôle par caméra des réseaux pluvial et d'assainissement. Certains tronçons sont en mauvais état.

Au vu de ces éléments, un temps de réflexion et investigations complémentaires est nécessaire afin de prévoir dans le bon ordre les travaux à venir : dans ce cadre le phasage des opérations sera décidé en début 2023.

### **Projet ouverture Riou Viou**

Tous les éléments étaient réunis (choix techniques, planning, plan de financement et subventions) à cette fin d'automne pour une opération entrant en phase opérationnelle à l'été 2023.

Mais une décision toute récente du Conseil d'Etat touchant la Loi sur l'Eau impose que le projet fasse l'objet d'une demande d'autorisation auprès des divers services administratifs, et non plus une simple déclaration.

La procédure « demande d'autorisation » étant plus complexe et longue, le planning s'en trouvera décalé de plusieurs mois.

### **Information bus France Services : la Ruralinette**

Lundi 2 janvier 14h-17h salle des fêtes Plateau d'Hymes

Lundi 9 janvier 14h-17h salle des fêtes Auzits

Lundi 16 janvier 14h-17h salle des fêtes Rulhe

## **INFORMATIONS**

L'équipe municipale présentera ses vœux à la population **dimanche 15 janvier à 10h**, en salle des fêtes d'Auzits. Une collation clôturera ce moment.

*La séance est levée à 20h30*